

Image not found or type unknown



Jugement rendu appel fait de la partie adverse , combien de fois

Par **bellissima**, le **29/10/2011** à **20:47**

Bonjour, après avoir reçu mon jugement par lettre recommandée, le mois d'appel c'est écoulé, mon ex employeur a fait appel, je souhaite savoir combien de fois l'employeur peut faire appel ? et vu que j'ai été licencié abusivement, est-ce que la décision qui est en ma faveur peut changer ? et combien de temps cela peut-il prendre ? merci pour vos réponses que j'attends impatiemment

Par **DSO**, le **29/10/2011** à **21:20**

Bonsoir, il n'y a qu'un appel possible. Les délais sont variables environ 1 an en province mais à Paris cela peut prendre plusieurs années. L'affaire est rejugée et tous les cas de figures sont possibles. Cordialement, DSO